

Procès verbal

Le mercredi 07 mai 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Nicola FABBRI.

Secrétaire de la séance : Roger ROUILLIER

Présents : Nicola FABBRI, Stéphane MARTIN, Danièle LEMARCHAND, Jacqueline DHELIAS, Paulette DEJEAN, Annabelle BALSERA, Yohann CASSINI, Roger ROUILLIER

Représentés :

Absents et excusés : Fabrice BOULARD

Ordre du jour :

- Panneaux MONTAURIOL
- Suivi du Budget 2025
- Indices des agents en activité

DIVERS :

- Devis curage fossés communaux
- Devis Lamier chemin communal
- Devis abattage et élagage arbres site de loisirs PDG
- Signalétique site de loisirs et stationnement
- Autres

Délibérations du conseil :

Proposition devis pour achat panneaux d'entrées et de sorties de MONTAURIOL (N° DE_013_2025)

Suite au vol des 8 panneaux de signalisation d'entrée et de sortie du Bourg de MONTAURIOL qu'il faut remplacer, le Maire propose au Conseil Municipal le devis n° DE00025731 de "ALEC COLLECTIVITES" d'un montant de 1414,70 €TTC.

Montant HT : 1178,92 €

TVA 20% : 235,78 €

MONTANT TTC : 1414,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte ce devis.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Conservation des indices de nos 2 agents actifs (N° DE_014_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du classement à la nomination, selon la reprise des services effectuée, les statuts particuliers prévoient que les agents bénéficient

d'un maintien d'indice dans certains cas.

Ainsi, les décrets portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B et C prévoient que les agents « *conservent à titre personnel le bénéfice d'un indice brut fixé de façon à permettre le maintien de leur rémunération antérieure* » (article 23 II du décret n°2010-329 du 22 mars 2010, article 5 du décret n°2016-596 du 12 mai 2016) ou qu'ils « *conservent à titre personnel le bénéfice de leur indice brut antérieur* » (article 23 I du décret n°2010-329, article 4 du décret n°2016-596 du 12 mai 2016). Le décret modifiant la correspondance entre les indices bruts et les indices majorés, il semble que les agents bénéficiant du maintien à titre personnel d'un indice brut bénéficient de la revalorisation de l'indice majoré correspondant.

Considérant que nos deux agents actifs cités ci-dessous :

- Sarah Prouzat-Gasc, Secrétaire Générale de Mairie, arrivée le 01/02/2022, stagiaire depuis le 01/02/2024, et titulaire le 01/02/2025

- Jean-Christophe Lacoste, Employé Polyvalent Communal, arrivé le 01/01/2023, stagiaire le 01/02/2024, et titulaire le 01/02/2025,

Possédant tous les deux, un Indice Brut 486 et un Indice Majoré 420 depuis le 01/07/2023, et une augmentation de l'indice majoré le 1er janvier 2024, avec un Indice Brut 486 et un Indice Majoré 425,

Considérant que nos 2 agents sont volontaires, impliqués, réactifs, serviables et toujours présents. Ils gardent le sourire et l'amabilité en toutes circonstances pour accomplir leurs diverses missions dans leurs différents domaines et ils ont un très bon relationnel avec le public, les administrés, et les divers contacts,

Au vu des éléments apportés, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Le maintien de l'indice brut 486 et de l'indice majoré 425 depuis la date de la stagiairisation de la Secrétaire Générale de Mairie, Sarah Prouzat-Gasc et de l'Employé Polyvalent Communal, Jean-Christophe Lacoste jusqu'à ce qu'ils arrivent à la hauteur ces indices maintenus.

- Autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires, et à signer tout document relatif à cette décision.

Divers :

- Rencontre avec les associations de la commune pour débattre de la demande de participation financière aux associations.
- Regard posé sur le Budget 2025
- Demande préalable à faire par internet pour le curage de 2 fossés.
- Demande de devis en cour pour élagage du chemin communal de MONFORT.
- Abattage de 4 arbres aux alentours de la Résidence de Loisirs dont 1 à élaguer.
- Suivi des travaux de la Halle en attente de l'Entreprise en charge du dossier.
- sécuriser les aménagements de la Résidence de loisirs.
- Etablir un arrêté en péril de la propriété à l'angle de la route de LOUGRATTE.

La séance est levée à 20h20.

Nicola FABBRI
Président de séance



Roger ROULLIER
Secrétaire de séance

